

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 01 avril 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 24/03/2016

L'an deux mille seize et le premier avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 23

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 0

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Isabelle GIL, Martine GIL, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Jean-Noël BADENAS, Pierre BARDY, Michel SALLES

Représentés:

Présents non votants :

Excusés: Michaël ANDERS, Gérard BARO, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Alain MOULY, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Economie : Filière PPAM - étude juridique

Attributaire du label Pôle d'Excellence Rurale par décret du 25 Aout 2011, le Pays participe à la mise en place de la filière PPAM en soutien à l'agriculture pour une reconquête des friches. Il assure l'animation du programme et coordonne l'ensemble des acteurs avec les différents maîtres d'ouvrage : la Communauté de communes Orb Jaur et l'Association BIO ORB PPAM.

La gouvernance est assurée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles. Les partenaires techniques sont : l'association C.A.D.E, les chercheurs universitaires et les partenaires privés dont les chefs d'entreprises qui apportent leur savoir faire en gestion et commercialisation. Les agriculteurs sont les principaux acteurs du programme.

L'ensemble de ses partenaires constitueront la SCIC dont la création est prévue en 2017. Le besoin de l'étude réside dans l'accompagnement comptable et juridique à la transformation de la structure associative et la mise en place des modes de fonctionnement.

Aujourd'hui, l'association est constituée de professionnels spécialistes bénévoles qui doivent renforcer la structure collective pour s'orienter vers des pratiques professionnelles collégiales.

La prestation comprendra :

L'étude pour la création de la SCIC avec détails des implications sociales et fiscales et modalités d'organisation,

L'étude sur la requalification ou non de l'Association Bio Orb PPAM,

La reprise des contrats existants et leurs consolidations (vérification et/ou rédaction des contrats),

Le prévisionnel de l'exercice 2017 de la SCIC.

RF

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/04/2016

034-253403554-20160401-2016_01_04_15-DE

Le plan de financement ci-joint est proposé en modification de la délibération prise le 13 juin 2014

Dépenses TTC		Recettes	
Etude	15 000,00 €	Autofinancement	4 467,95 €
Déplacements	1 654,72 €	Conseil Départemental 34	6 000,00 €
Frais salariaux	4 508,65 €	FEADER	11 371,72 €
Frais généraux 15 %	676,30 €		
Total	21 839,67 €	Total	21 839,67 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de :

- se prononcer sur le principe de la conduite, par le Pays, de l'opération décrite, ci-dessus,
- se prononcer sur le principe des demandes de subventions telles que précitées,
- de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la conduite, par le Pays, de l'opération décrite, ci-dessus, sur le principe des demandes de subventions telles que précitées, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon, le 01 avril 2016.

Le Président,
Francis BOUTES



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2016 034-253403554-20160401-2016_01_04_15-DE